

**AVIS ÉMIS PAR LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE  
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSA SPECIAL DE ACADEMIE DE LYON**

**Le 12 juin 2024**

<b>AVIS 1</b>	<b>SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION</b>
<p><i>« Les membres de la FSSSCT SA, compte-tenu des fortes chaleurs des années précédentes, souhaitent s'assurer que toutes les mesures de prévention nécessaires pour les agents seront actives en temps utile. »</i></p> <p>Adopté à l'unanimité (8 votants)</p>	<p>En cas de fortes chaleurs (alerte canicule), des dispositions seront prises notamment en permettant l'arrivée plus tôt dans les services, l'élargissement des possibilités de télétravail, la mise à disposition d'une salle climatisée dans laquelle les agents sont susceptibles de se déplacer, le rappel de consignes sur la nécessité de boire régulièrement et de ventiler les bâtiments la nuit.</p>